

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs DATE DU BULLETIN : Le 17 novembre 2014

Objet : Dispenses discrétionnaires de l'application de l'exigence relative à la fixation du prix minimal de 0,05 \$ – MISE À JOUR

Aux termes des politiques de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse »), le prix d'offre pour un financement comportant l'émission d'actions inscrites ne doit pas être inférieur au cours escompté applicable, sous réserve du prix minimal de 0,05 \$ par action. La Bourse estime que l'exigence relative à la fixation du prix minimal de 0,05 \$ est essentielle pour l'intégrité de son marché, car elle permet de restreindre le nombre d'émetteurs dont la structure du capital est excessivement dilutive ou autrement déséquilibrée. Toutefois, puisqu'elle reconnaît que cette exigence peut limiter la capacité d'un émetteur d'effectuer un financement, la Bourse se réserve le droit de renoncer, au cas par cas, à l'application de l'exigence relative à la fixation du prix minimal de 0,05 \$. À cet effet, la Bourse a publié le 7 avril 2014 l'avis aux émetteurs suivant qui fournit des indications sur les cas dans lesquels la Bourse sera plus encline à accéder à la demande d'un émetteur d'être dispensé de l'exigence relative à la fixation du prix minimal de 0,05 \$ (le « bulletin du mois d'avril ») :

http://www.tmx.com/fr/pdf/venture bulletins/Apr7-DiscretionaryWaivers.pdf

Le présent avis aux émetteurs vise à confirmer que les indications fournies dans le bulletin du mois d'avril sont toujours applicables en date du présent avis aux émetteurs et que la Bourse demeure disposée à envisager des dispenses discrétionnaires de l'application de l'exigence relative à la fixation du prix minimal de 0,05 \$ dans les cas décrits dans le bulletin du mois d'avril. Il importe de noter que la Bourse peut cesser à tout moment d'étudier de telles demandes et d'accorder des dispenses.

Ainsi, avant de présenter une demande de dispense, l'émetteur doit communiquer avec l'un des représentants de la Bourse dont les coordonnées figurent ci-après pour vérifier si la Bourse accorde toujours ces dispenses.

Pour toute question concernant le présent bulletin, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Zafar Khan – conseiller juridique, Politiques, 604 602-6982 Louis Doyle – vice-président, 514 788-2407 Robert Fong – directeur, 403 218-2822 Tim Babcock – directeur, 416 365-2202 Robert Kang – directeur, 604 643-6577